

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°31 – DB du 12/04/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

**Travaux sur la porte monumentale de l'accueil touristique
Sollicitation d'un partenaire financier**

L'hôtel de Camilly abritant l'accueil touristique du Bassin de Pompey accuse quelques faiblesses sur le bâti.

Il a été constaté que les vantaux et une partie de la corniche de la porte monumentale de l'Hôtel de Camilly menaçaient de tomber. L'issue a été condamnée dans l'attente des travaux de confortement de l'ouvrage.

Les travaux de maçonnerie et de menuiserie sont nécessaires pour sécuriser et rénover à minima l'ouvrage, et consistent en :

- La reprise et réparation de la corniche et des jambages en pierre de taille
- La fabrication et le scellement de portes à l'identique de l'existant

Le montant total de ces travaux est estimé à 16 591,80 € HT.

La porte monumentale étant inscrite aux Monuments Historiques, une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50%. A ce titre, il est proposé à l'assemblée délibérante de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	% du montant HT
Travaux de maçonnerie et de menuiserie	16 591,80 €	19 910,16 €	Etat DRAC	8 295,90 €	50 %
			Total aides	8 295,90 €	50 %
			Autofinancement	8 295,90 €	50 %
TOTAL	16 591,80 €	19 910,16 €	TOTAL	16 591,80 €	100%

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,
- Après avis favorable de la commission tourisme du 29 mars 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au dossier de demande de subvention et à le déposer auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC